

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 60**21 janvier 2003****SOMMAIRE**

AB Computers Luxembourg S.A., Luxembourg . . .	2862	ING/BBL (L) Patrimonial, Sicav, Luxembourg . . .	2834
Agrisol Maintenance, S.à r.l., Luxembourg	2875	International Aviation S.A., Luxembourg	2842
ATS International Trading S.A., Luxembourg	2838	International Aviation S.A., Luxembourg	2843
ATS International Trading S.A., Luxembourg	2839	International Success S.A., Luxembourg	2878
BBL Renta Cash, Sicav, Luxembourg	2839	J.V.M., S.à r.l., Wickrange	2876
BBL Renta Cash, Sicav, Luxembourg	2855	Key (Luxembourg) S.A., Luxembourg	2835
Bell'Ambiente, S.à r.l., Grevenmacher	2861	Key (Luxembourg) S.A., Luxembourg	2835
Besso, S.à r.l., Luxembourg	2855	Laucale S.A., Wiltz	2862
Beverly Properties, S.à r.l., Luxembourg	2843	Lux-Equity Sicav, Luxembourg	2834
Bond Street Properties S.A., Luxembourg	2850	Luxaqua International, S.à r.l., Luxembourg	2864
(J-R.) Boulle Corporation, S.à r.l., Luxembourg . .	2839	Montrose S.A., Luxembourg	2863
CBS S.A., Luxembourg	2863	Navigator Strips (Luxembourg) S.A., Luxem-	2857
CBS S.A., Luxembourg	2863	bourg	2857
Chorus Security Transport, S.à r.l., Strassen	2857	Navigator Strips (Luxembourg) S.A., Luxem-	2857
Constellation S.A., Bertrange	2858	bourg	2857
Constellation S.A., Bertrange	2858	Negus Immo S.A., Luxembourg	2842
Constellation S.A., Bertrange	2875	Novellex S.A., Luxembourg	2850
Délices @ Tradition.Com S.A., Luxembourg	2856	Novellex S.A., Luxembourg	2850
Délices @ Tradition.Com S.A., Luxembourg	2856	Novellex S.A., Luxembourg	2850
Delta Galil Luxembourg Holding LTD S.A., Luxem-	2840	O.I.F. (Opérations Immobilières et Financières)	
bourg		S.A.-Soparfi, Luxembourg	2844
Delta Galil Luxembourg Holding LTD S.A., Luxem-	2842	O.I.F. (Opérations Immobilières et Financières)	
bourg		S.A.-Soparfi, Luxembourg	2845
Dexia AM Luxembourg, Dexia Asset Management		QStar Technologies S.A., Luxembourg	2845
ou Dexia AM, Dexia Asset Management Luxem-		R.I.I. S.A. Réalisation Immobilière Industrielle, Lu-	
bourg S.A., Luxembourg	2878	xembourg	2874
Dexia AM Luxembourg, Dexia Asset Management		Raval Europe S.A., Foetz	2858
ou Dexia AM, Dexia Asset Management Luxem-		S.I.T.T.A.G. S.A., Luxembourg	2875
bourg S.A., Luxembourg	2880	Safilo Capital International S.A., Luxembourg . .	2864
Diekirch Investment S.A., Luxembourg	2861	Schaus S.A., Ettelbruck	2862
E.F. Holding S.A., Luxembourg	2875	Silex Holding S.A., Luxembourg	2875
F.C.P.E. Lux, S.à r.l., Luxembourg	2874	Société d'Investissements Internationaux S.A., Lu-	
Fassa International S.A., Luxembourg	2843	embourg	2877
Fox S.A., Luxembourg	2835	Systèmes Technologiques Industriels S.A., Luxem-	
Frigoprocess S.A., Luxembourg	2856	bourg	2863
GEM Participations, S.à r.l., Luxembourg	2845	Tel Up S.A., Luxembourg	2861
Giezendanner Luxembourg, S.à r.l., Frisange	2855	Titus Consulting, S.à r.l., Luxembourg	2856
Hermann & Valentiny et Associés, S.à r.l., Remer-		TPA Lux, S.à r.l., Luxembourg	2874
schén	2874	V.R.D. Toni Rante, S.à r.l., Lamadelaine	2876
I.B.S. Compta S.A., Luxembourg	2877	Webimmosa.Com S.A., Luxembourg	2878
ING/BBL (L) Patrimonial, Sicav, Luxembourg . . .	2834	Winch Venture S.A., Luxembourg	2863

ING / BBL (L) PATRIMONIAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 24.401.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 6, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2002.

ING / BBL (L) PATRIMONIAL

Signatures

(93148/017/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

ING / BBL (L) PATRIMONIAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 24.401.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue le 2 décembre 2002 à Luxembourg*

Dividende

L'Assemblée approuve les dividendes suivants pour les actions de distribution, payables à partir du 20 décembre 2002

Compartiment	Numéro du coupon	Devise	Montant
Balanced	9	EUR	24
Aggressive	9	EUR	41
Defensive	9	EUR	51
Euro	7	EUR	44
Switzerland	6	CHF	42
USA	6	USD	68

et de capitaliser les résultats à affecter aux actions de capitalisation.

Conseil d'Administration

Reconduction du mandat des Administrateurs sortants MM. Eugène Muller, Elmar Baert, Odilon De Groote et Eric Orleans.

A l'exception du mandat du Président du Conseil d'Administration qui est rémunéré, le mandat des administrateurs est exercé à titre gratuit.

Réviseur d'Entreprises

ERNST & YOUNG, 7, parc d'activités Syrdall, L-2017 Munsbach

Les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui se clôturera le 30 septembre 2003.

Luxembourg, le 2 décembre 2002.

ING / BBL (L) PATRIMONIAL

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 6, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93150/017/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

LUX-EQUITY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 45.423.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport du conseil d'administration et le rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2002, enregistrés à Capellen, le 18 décembre 2002, vol. 426, fol. 59, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 décembre 2002.

Pour la société

A. Weber

Le notaire

(93156/236/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

KEY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 89.957.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale de la Société en date du 18 décembre la décision suivante a été prise:
- M. Klaus Gockler, administrateur, demeurant à Brunnenstrasse 2, D-96166 Kirchlauter, a été élu comme membre du conseil d'administration de la Société pour une durée se terminant à l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes sociaux pour l'année 2002.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.
Pour publication
Pour réquisition
Pour KEY (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 23, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93152/260/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

KEY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 89.957.

*Minutes of a meeting of the shareholders of KEY (LUXEMBOURG) S.A. (the «Company»)
held in Luxembourg on 18th December, 2002*

The meeting was opened under the chairmanship of M^e Pit Reckinger, maître en droit, residing in Luxembourg. M^e Annick Dennewald, maître en droit, residing in Luxembourg, acted as secretary and scrutineer.

The Chairman stated that the present general meeting of shareholders is held at the request of 100% of the shareholders of the Company as set out on the attendance list attached hereto and signed by the proxy holders for the represented shareholders and the two members of the bureau.

The agenda of the meeting was the appointment of Mr Klaus Gockler, company director residing in Brunnenstrasse 2, D-96166 Kirchlauter, as a member of the board of directors of the Company for a term to end at the annual general meeting of the Company appointing the Company's 2002 accounts.

The shareholders acknowledge the above statement of the chairman and unanimously take the following resolution:

Sole resolution

It is decided to appoint Mr Klaus Gockler, company director, residing in Brunnenstrasse 2, D-96166 Kirchlauter, as a member of the board of directors of the Company for a term to end at the annual general meeting of the Company appointing the Company's 2002 accounts.

Either of M^e Annick Dennewald or M^e Pit Reckinger, each acting alone is authorised to proceed to the publication formalities.

There being no further business on the agenda the meeting was thereupon closed.

Signature / Signature / Signature
Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 23, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93153/260/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

FOX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

STATUTS

L'an deux mille deux, le six décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société UVENSIS S.A., avec siège social à Tortola, Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town (Iles Vierges Britanniques).

2.- La société QUESTINA S.A., avec siège social à Tortola, Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town (Iles Vierges Britanniques).

Toutes les deux sont ici dûment représentées par Monsieur Frédéric Frabetti, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui. Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une Société Anonyme sous la dénomination de FOX S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de services administratifs dans le cadre de la mise en place et l'administration de toutes structures juridiques et la prestation de tous services dans le domaine de l'intermédiation commerciale et industrielle.

La société aura également pour objet la prestation de services dans le domaine de l'informatique, du management de qualité et de l'administration et de la gestion d'entreprises.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrites aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société UVENSIS S.A., prédésignée, cinquante actions.	50
2.- La société QUESTINA S.A., prédésignée, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de cinquante pour cent (50%) en numéraire de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (15.500,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) La société UVENSIS S.A., avec siège social à Tortola, Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhains Cay 1, Road Town (Iles Vierges Britanniques).
 - b) La société QUESTINA S.A., avec siège social à Tortola, Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town (Iles Vierges Britanniques).
 - c) Monsieur Frédéric Morel, employé privé, demeurant à B-2060 Anvers, Greinstraat 33, (Belgique).
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Bernard Pranzetti, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaires prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.
- 5) Le siège social est établi à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
- 6) Faisant usage de la faculté offerte par l'article 6 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Frédéric Morel, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Frabetti, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 décembre 2002, vol. 520, fol. 100, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 décembre 2002.

J. Seckler.

(93196/231/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

**ATS INTERNATIONAL TRADING S.A., Société Anonyme,
(anc. ATS BENELUX S.A., Société Anonyme).**

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 63.747.

In the year two thousand two, on the ninth of December.
Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of ATS BENELUX S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on September 6, 1999, published in the Mémorial, Recueil C number 912 of December 1, 1999.

The meeting was opened by Mrs. Rika Mamdy, company director, residing in Tuntange, being in the chair, who appointed as secretary Mr. Robert Bout, employé privé, residing in Grevenmacher. The meeting elected as scrutineer Mrs. Annie Druant, employée privée, residing in Esch-sur-Alzette.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Amendment of the name of the company into ATS INTERNATIONAL TRADING S.A. and subsequent amendment of article 1 of the Articles of Association.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides to amend the name of the company into ATS INTERNATIONAL TRADING S.A. and decides subsequent to amend the article 1 of the Articles of Association as follows:

«**Art. 1.** Between the abovementioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organised under the name of ATS INTERNATIONAL TRADING S.A.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ATS BENELUX S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 912 du 1^{er} décembre 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de

Madame Rika Mamdy, administrateur de société, demeurant à Tuntange,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Robert Bout, employé privé, demeurant à Grevenmacher.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annie Druant, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Modification de la dénomination de la société en ATS INTERNATIONAL TRADING S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en ATS INTERNATIONAL TRADING S.A. et décide en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ATS INTERNATIONAL TRADING S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Mamdy, R. Bout, A. Druant, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 137S, fol. 38, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 décembre 2002.

G. Lecuit.

(93191/220/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

ATS INTERNATIONAL TRADING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 63.747.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 décembre 2002.

G. Lecuit.

(93192/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

J.-R. BOULLE CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 12.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.585.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique en date du 14 octobre 2002

Les comptes sociaux au 31 décembre 2001 ont été approuvés et les gérants ont obtenu la décharge de l'associé pour l'exécution de leurs mandats durant l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.

pour publication

J.-R. BOULLE CORPORATION, S.à r.l.

Signature

un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 10, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93142/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

BBL RENTA CASH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 29.765.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 6, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2002.

BBL RENTA CASH

Signatures

(93146/017/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

**DELTA GALIL LUXEMBOURG HOLDING LTD, Société Anonyme,
(anc. DELTA GALIL LUXEMBOURG LTD).**

Registered Office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 20.601.

In the year two thousand and two, on the twenty-eighth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of DELTA GALIL LUXEMBOURG LTD (the «Company»), a «société anonyme», having its registered office at 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted in front of Maître Marc Elter, Notary on the 22 June 1983, inscribed at Luxembourg trade register section B under number 20.601, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°225 of 8 September 1983 and whose bylaws have been amended by deed of the same notary on 23 August 1983, published at the Recueil Spécial du Mémorial n°279 of 18 October 1983; the 29 September 1986 published at the Recueil Spécial du Mémorial n° 340 of 8 December 1986 and on 17 June 1987 published in the Mémorial C n°301 of 26 October 1987.

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Kédange, France.

The chairman appoints as secretary Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 400 (four hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Decision for the Company to benefit from the H29 status;
- 2.- Amendment to the object and the name of the Company;
- 3.- Decision to allow the Company to distribute interim dividend.
- 4.- Subsequent amendments of the articles of the Company in order to reflect such actions.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken unanimously:

First resolution

It is resolved that the Company shall as of 28 November 2002 benefit from the Holding 29 status as provided for by the law of 31 July 1929;

Second resolution

Therefore it is resolved to amend the object of the Company to allow the Company to benefit from the H29 status and to amend the name of the Company to be DELTA GALIL LUXEMBOURG HOLDING LTD.

Third resolution

It is resolved to allow the Company to distribute interim dividend by decision of its board of directors subject to the conditions set forth in article 72-2 of the law of 10 August 1915.

Fourth resolution

As a consequence of the previous resolutions it is resolved to amend articles one and four of the Articles of Association, and to add an article twenty A to be read as follows:

«**Art. 1.** Between the above mentioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organised under the name of DELTA GALIL LUXEMBOURG HOLDING LTD, société anonyme.»

«**Art. 4.** The Company's purpose, requesting expressly the Luxembourg pure holding 1929 status, is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participations, contributions, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees.

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, strictly within the limits established by the law of 31 July 1929, concerning Holding Companies.»

«**Art. 20 A.** In accordance with article 72-2 of the law of 10 August 1915, the board of directors may, at the majority vote determined by the law of 10 August 1915 for payment of dividend, decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors, to which a report of a qualified auditor will be attached, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, in-

creased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the law of 10 August 1915 or the Articles.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de DELTA GALIL LUXEMBOURG LTD (la «Société»), ayant son siège social 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R. C. Luxembourg section B numéro 78.945, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire le 22 juin 1983, publié au Recueil Spécial du Mémorial, numéro 225 du 8 septembre 1983. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, le 23 août 1983, publié au Recueil Spécial du Mémorial n°279 du 18 octobre 1983; le 29 septembre 1986 publié au Recueil Spécial du Mémorial n°340 du 8 décembre 1986 et en date du 17 juin 1987 publié au Mémorial C n°301 du 26 octobre 1987.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 400 (quatre cent) actions représentant la totalité du capital de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de la Société de bénéficier du statut de H29;
- 2.- Modification de l'objet et du nom de la Société;
- 3.- Décision d'autoriser la Société à distribuer des acomptes sur dividendes;
- 4.- Subséquente modification des statuts de la Société afin de refléter de telles actions.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé que la Société devra à compter du [28] novembre 2002 bénéficier du statut de Holding 29 tel que prévu par la loi du 31 juillet 1929;

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier en conséquence l'objet de la Société afin d'autoriser la Société à bénéficier du statut de H29 et de modifier le nom de la Société en DELTA GALIL LUXEMBOURG HOLDING LTD.

Troisième résolution

Il est décidé d'autoriser la Société à distribuer des acomptes sur dividendes par décision du conseil d'administration sous réserve du respect des conditions établies à l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes il est décidé de modifier les articles un et quatre des statuts et d'y ajouter un article 20 bis et de les rédiger comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de DELTA GALIL LUXEMBOURG HOLDING LTD, société anonyme.»

«**Art. 4.** L'objet de la Société, qui requiert expressément le statut de pure Holding 1929, est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale industrielle, financière ou autre, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de droits et de titres au moyen de participations, contributions, souscription, achat de société, option ou négociation ou de toute autre manière et notamment d'acquiescer des brevets et licences, de les gérer et les développer, d'octroyer aux sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt, toute assistance, prêts, avances ou garanties.

La Société ne doit pas mener d'activité industrielle ni maintenir d'établissement commercial ouvert au public.

Généralement, la Société peut prendre toute mesure et mener toute opération qui peut être utile à l'accomplissement et au développement de son objet, restant cependant toujours strictement dans les limites établies par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés Holding.»

«**Art. 20bis.** En conformité avec l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration peut, à la majorité des voix établie par la loi du 10 août 1915 pour le paiement de dividende, décider de verser des acomptes sur dividendes avant la fin de l'année sociale en cours, sur la base d'un état comptable préparé par le conseil d'administration, auquel sera adjoint le rapport d'un réviseur d'entreprise, faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que les montants à distribuer ne peuvent excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 137S, fol. 30, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2002.

J. Elvinger.

(93213/211/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

**DELTA GALIL LUXEMBOURG HOLDING LTD, Société Anonyme,
(anc. GALIL LUXEMBOURG LTD).**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 20.601.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

(93214/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

INTERNATIONAL AVIATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 33.646.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 6, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2002.

INTERNATIONAL AVIATION S.A.

Signatures

(93147/017/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

NEGUS IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la société, tenue au siège social le 19 décembre 2002 que:

1. Il est résolu d'accepter la démission de Madame Sabine Perrier de son mandat d'Administrateur de la société.
2. Il est résolu de coopter M. Gilles Abettan, né le 17 juillet 1962, carte d'identité N° 000875UO1307, Administrateur de la société en remplacement de Madame Sabine Perrier.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour extrait conforme

pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 17, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93154/312/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

FASSA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 86.030.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 14 octobre 2002*

Les comptes clôturés au 30 juin 2002 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2002.

Les mandats de Paolo Fassa, Marc Muller et Pascale Loewen, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme
FASSA INTERNATIONAL S.A.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 10, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93141/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

BEVERLY PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.621.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique en date du 15 octobre 2002

Les comptes sociaux au 31 décembre 2001 ont été approuvés et les gérants ont obtenu la décharge de l'associé pour l'exécution de leurs mandats durant l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.

Pour publication
BEVERLY PROPERTIES, S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 10, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93143/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

INTERNATIONAL AVIATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 33.646.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 décembre 2002

Résultat de l'exercice

L'assemblée décide de reporter la perte de l'exercice de EUR 3.737,60

Conseil d'Administration

Reconduction du mandat des Administrateurs sortants MM. Elmar Baert, Odilon De Groote et Eric Orlans

Commissaire aux comptes

Reconduction de la société ERNST & YOUNG en tant que Commissaire aux comptes pour la période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 30 septembre 2003.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 30 septembre 2003.

Luxembourg, le 2 décembre 2002.

INTERNATIONAL AVIATION S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 6, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93151/017/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

O.I.F. (OPERATIONS IMMOBILIERES ET FINANCIERES) S.A., Société Anonyme - Soparfi.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 55.199.

L'an deux mille deux, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme O.I.F. (OPERATIONS IMMOBILIERES ET FINANCIERES) S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 55.199, constituée suivant acte reçu en date du 5 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil numéro 450 du 12 septembre 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Emmanuelle Brix, employée privée, demeurant à Fouches (Belgique).

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Lee Hausman, employé privé, demeurant à Rombach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole Lambert, employée privée, demeurant à Thibessart (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit à concurrence de EUR 38.400,- (trente-huit mille quatre cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 111.600,- (cent onze mille six cents Euros) à EUR 150.000,- (cent cinquante mille Euros) sans la création et l'émission d'actions nouvelles, à libérer en numéraire.

2.- Souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital.

3.- Adaptation en conséquence de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 38.400,- (trente-huit mille quatre cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 111.600,- (cent onze mille six cents Euros) à EUR 150.000,- (cent cinquante mille Euros), sans la création et l'émission d'actions nouvelles, mais en augmentant le pair comptable de chacune des 4.500 (quatre mille cinq cents) actions existantes, à libérer intégralement en numéraire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la présente augmentation de capital les actionnaires actuels proportionnellement à leur participation actuelle dans le capital social de la société.

Souscription - Libération

Ensuite sont intervenus les actionnaires actuels, ici représentés par Mademoiselle Emmanuelle Brix, prénommée, en vertu des procurations prémentionnées;

lesquels ont déclaré souscrire et libérer la présente augmentation de capital à concurrence de 100% (cent pour cent), en numéraire, par versement à un compte bancaire au nom de la société O.I.F. (OPERATIONS IMMOBILIERES ET FINANCIERES) S.A., prédésignée, de sorte que la somme de EUR 38.400,- (trente-huit mille quatre cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social de la société est fixé à EUR 150.000,- (cent cinquante mille Euros), représenté par 4.500 (quatre mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Brix, L. Hausman, H. Lambert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 137S, fol. 16, case 2. – Reçu 384 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

J. Elvinger.

(93216/211/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

O.I.F. (OPERATIONS IMMOBILIERES ET FINANCIERES) S.A., Société Anonyme - Soparfi.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 55.199.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 23 décembre 2002.

(93217/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

GEM PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.622.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique en date du 16 octobre 2002

Les comptes sociaux au 31 décembre 2001 ont été approuvés et les gérants ont obtenu la décharge de l'associé pour l'exécution de leurs mandats durant l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.

Pour publication

GEM PARTICIPATIONS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 10, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93144/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

QSTAR TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the 3rd December.

Before us Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg.

There appeared the following:

1.- The company FIPAL S.A. with its registered office in Montevideo (Uruguay);

here represented by Mr Michele Canepa, juriste, residing in Luxembourg;

by a proxy given on the 3rd Decembre 2002;

2.- The company PAN EUROPEAN VENTURES S.A. with its registered office in Luxembourg;

here represented by Mr Michele Canepa, juriste, residing in Luxembourg;

by a proxy given on the 3rd Decembre 2002;

Which proxies shall be signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the denomination of QSTAR TECHNOLOGIES S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into two (2) shares having a par value of fifteen thousand five hundred Euro (EUR 15,500.-) per share.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in the registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

The Board of directors can spend monthly for the ordinary ruling of the company not more than EUR 10,000; for any amount exceeding the previous limit the general meeting agreement will be required.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. With the approval of the statutory auditor, the board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10.- of the present Articles of incorporation.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual general meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices, on the 10th April of each year at 15.00 o'clock and for the first time in the year 2003.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2002.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of these net profits, five percent (5.00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00 %) of the capital

of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

- The company FIPAL S.A. prenamed:	1 share
- The company PAN EUROPEAN VENTURES S.A., prenamed:	1 share
Total: two shares:	2 shares

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100 %) in cash, so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now available to the company, evidence hereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand eight hundred and sixty Euro (1,860.-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at 4 and the number of statutory auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

- Mr Steve Van den Broek, employé privé, residing in Luxembourg.
- Monsieur Michele Canepa, lawyer, residing in Luxembourg.
- Madame Christel Girardeaux, employée privée, residing in Luxembourg.
- The company PAN EUROPEAN VENTURES S.A. with its registered office in Luxembourg.

3.- Has been appointed statutory auditor:

The company ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. with its registered office in Luxembourg.

4.- The registered office of the company is established in L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing have signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks english, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the english version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille et deux, le trois décembre;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- La société FIPAL S.A. avec siège social à Montevideo (Uruguay);
ici représentée par Monsieur Michele Canepa, juriste, demeurant à Luxembourg;
en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 3 décembre 2002;

2.- La société PAN EUROPEAN VENTURES S.A. avec siège social à Luxembourg;
ici représentée par Monsieur Michele Canepa, juriste, demeurant à Luxembourg;
en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 3 décembre 2002.

Lesquelles deux (2) prédites procurations après avoir été paraphées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de QSTAR TECHNOLOGIES S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente un mille Euro (EUR 31.000,-) divisé en deux (2) actions de quinze mille cinq cents Euro (EUR 15.500,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le Conseil d'Administration n'est autorisé à dépenser mensuellement pour la gestion quotidienne de la société qu'une somme ne dépassant pas dix mille Euro (EUR 10.000,-); pour toute somme dépassant cette limite une autorisation par l'Assemblée générale sera requise.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10.- des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dix avril de chaque année à 15.00 heures et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- La société FIPAL S.A., préдите:	1 action
- La société anonyme PAN EUROPEAN VENTURES S.A., préдите:	1 action

Total: deux actions:	2 actions
----------------------------	-----------

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille Euro (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille huit cent soixante euro (EUR 1.860,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 4 et celui des commissaires à un.
 - 2.- Sont nommés administrateurs:
 - Monsieur Steve Van den Broek, employé privé, demeurant à Luxembourg.
 - Monsieur Michele Canepa, jurist, demeurant à Luxembourg.
 - Madame Christel Girardeaux, employée privée, demeurant à Luxembourg.
 - 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société PAN EUROPEAN VENTURES S.A. avec siège social à Luxembourg.
 - La société ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à Luxembourg.
 - 4.- Le siège social de la société est établi à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
- Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Canepa, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 2002, vol. 873, fol. 38, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 13 décembre 2002.

C. Doerner.

(93208/209/268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

NOVELLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.025.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(93231/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

NOVELLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.025.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(93232/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

NOVELLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.025.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(93233/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

BOND STREET PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

—
STATUTES

In the year two thousand two, on the ninth of december.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. A.E. HOLDING S.A., having its registered office in 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, here represented by Mrs. Joëlle Mamane, company director, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 4th, 2002.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

2. Mrs. Joëlle Mamane, prenamed, acting in her personal name.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of BOND STREET PROPERTIES S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at one million Great Britain Pounds (1,000,000.- GBP) represented by fifty thousand (50,000) shares with a par value of twenty Great Britain Pounds (20.- GBP) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present Articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of June at 13.30 a.m. and the first time in the year 2003.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2002.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. A.E. HOLDING S.A., prenamed, forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine shares	49,999
2. Mrs. Joëlle Mamane, prenamed, one share	1
Total: fifty thousand shares	50,000

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of one million Great Britain Pounds (1,000,000.- GBP) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

For the purpose of the registration, the capital is evaluated at 1,566,234.12 EUR.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately 18,500.- EUR.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

a) Mrs. Joëlle Mamane, prenamed,

b) Mr Albert Aflalo, company director, residing in Luxembourg,

c) Mr Philip Massonnet, company director, residing in Blonay (Switzerland).

3.- Has been appointed statutory auditor:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2008.

5.- The registered office of the company is established in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

6.- The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le neuf décembre

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. A.E. HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, ici représentée par Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 décembre 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. Madame Joëlle Mamane, prénommée, agissant en nom personnel.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BOND STREET PROPERTIES S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million de Livres Sterling (1.000.000,- GBP) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20,- GBP) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 1^{er} lundi du mois de juin à 13.30 heures et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. A.E. HOLDING S.A., préqualifiée, quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	49.999
2. Madame Joëlle Mamane, prénommée, une action	1
Total: cinquante mille actions	50.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de un million de Livres Sterling (1.000.000,- GBP) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à 1.566.234,12 EUR.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ 18.500,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Madame Joëlle Mamane, prénommée,

b) Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

c) Monsieur Philip Massonnet, administrateur de sociétés, demeurant à Blonay (Suisse).

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2008.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Mamane, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 137S, fol. 38, case 11. – Reçu 15.662,34 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 décembre 2002.

G. Lecuit.

(93204/220/259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

GIEZENDANNER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,-.**Siège social: L-5752 Frisange, 25A, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.437.*Extrait des résolutions adoptées par les associés en date du 18 novembre 2002*

Les comptes sociaux au 31 décembre 2001 ont été approuvés et le gérant a obtenu la décharge des associés pour l'exécution de son mandat durant l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.

pour publication
GIEZENDANNER LUXEMBOURG, S.à r.l.
un mandataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 10, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93145/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

BESSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 67.887.

Le bilan de dissolution au 18 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Signature.

(93155/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

BBL RENTA CASH, Société d'Investissement à Capital Variable.Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 29.765.*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue le 2 décembre 2002 à Luxembourg**Dividendes*

L'Assemblée décide de distribuer à partir du 20 décembre 2002, pour les actions de distribution, les dividendes suivants:

Compartiment	Numéro du coupon	Devise	Montant
BBL RENTA CASH USD	17	USD	39
BBL RENTA CASH GBP	17	GBP	49
BBL RENTA CASH CAD	12	CAD	53
BBL RENTA CASH Euro	11	EUR	71
BBL RENTA CASH CHF	9	CHF	63

Le résultat affecté aux actions de capitalisation est capitalisé. Aucun dividende n'est distribué pour ces actions.

Conseil d'Administration

Reconduction du mandat des Administrateurs sortants MM. Eugène Muller, Elmar Baert, Odilon De Groote et Eric Orlans.

A l'exception du mandat du Président du Conseil d'Administration qui est rémunéré, le mandat des administrateurs est exercé à titre gratuit.

Réviseur

ERNST & YOUNG, 7, parc d'activités Syrdall, L-2017 Munsbach

Les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 30 septembre 2003.

Luxembourg, le 2 décembre 2002.

BBL RENTA CASH

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 6, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93149/017/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

DELICES @ TRADITION.COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 81.844.

—
Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(93245/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

DELICES @ TRADITION.COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 81.844.

—
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(93246/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

TITUS CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.132.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(93234/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

FRIGOPROCESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2814 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 73.225.

—
Extrait de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2002

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité:

1. L'Assemblée Générale décide d'abandonner la valeur nominale des actions.
2. L'Assemblée Générale décide de convertir le capital en Euro et ce avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital passe de cinq cent mille (500.000) FRF à soixante-seize mille deux cent vingt-quatre virgule cinquante et un (76.224,51) Euros.
3. L'article 3 § 1 des statuts est modifié comme suit:

«The subscribed corporate capital is set at EUR 76,224.51 (seventy-six thousand two hundred and twenty-four comma fifty-one) divided into 1,000 shares without par value, fully paid up.»

Pour réquisition
FRIGOPROCESS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93289/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

NAVIGATOR STRIPS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 56.742.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 22, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

NAVIGATOR STRIPS (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

(93280/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

NAVIGATOR STRIPS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 56.742.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 17 décembre 2002, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société NAVIGATOR STRIPS (LUXEMBOURG) S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2000:

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2000:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2000:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2000:

DELOITTE & TOUCHE

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de DELOITTE & TOUCHE en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2001.

6) La perte qui s'élève à LUF 366.164 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NAVIGATOR STRIPS (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 22, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93284/683/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

CHORUS SECURITY TRANSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 28.001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(93235/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

CONSTELLATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.
R. C. Luxembourg B 38.135.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2002.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG

Signatures

(93301/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

CONSTELLATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.
R. C. Luxembourg B 38.135.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2002.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG

Signatures

(93302/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

RAVAL EUROPE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-3895 Foetz, Z.I. rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 89.008.

In the year two thousand and two, on the ninth of December.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company RAVAL EUROPE S.A., with registered office in L-3895 Foetz, Zone Industrielle, rue de l'Industrie, (R.C.S. Luxembourg section B number 89.008), incorporated by deed of the undersigned notary on the 6th of September 2002, published in the Mémorial C number 1555 of the 29th of October 2002.

The meeting is presided by Me Eyal Grumberg, lawyer, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Christelle Gaioni, private employee, residing in F-Hayange.

The meeting elects as scrutineer Mrs Cynthia Malget, private employee, residing in Bettembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Replacement of 100 existing shares with a par value of 310.- EUR each by 31 shares with a par value of 1,000.- EUR each.

2. Increase of the capital to the extent of 800,000.- EUR in order to raise it from the amount of 31,000.- EUR to 831,000.- EUR by the issue of 800 new shares with a nominal value of 1,000.- EUR each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

3. Subscription and payment of the new shares.

4. Insertion of an authorized capital, so that the corporate share capital may be increased from its present amount up to one million eight hundred thousand Euros (1,800,000.- EUR).

5. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to replace the one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten Euros (310.- EUR) by thirty-one (31) shares with a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each.

Second resolution

The meeting resolves to increase the share capital by eight hundred thousand Euros (800,000.- EUR) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) up to eight hundred and thirty one thousand Euros (831,000.- EUR) by the issue and the subscription of eight hundred (800) new shares with a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

The minority shareholder having waived his preferential subscription right, the eight hundred (800) new shares have been subscribed by the majority shareholder the company under Dutch law HOLENDER VENTURES B.V., with registered office in NL-1011 Amsterdam, MN, Rapenburgerstraat, 204, (The Netherlands).

The eight hundred (800) new shares are paid up by payments in cash to the extent of 25%, so that the sum of two hundred thousand Euros (200,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation RAVAL EUROPE S.A. as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Third resolution

The meeting decides to insert an authorized capital, so that the corporate share capital may be increased from its present amount up to one million eight hundred thousand Euros (1,800,000.- EUR).

Fourth resolution

The meeting decides amend article five (5) of the articles of incorporation in order to reflect such action, and to give it the following wording:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at eight hundred and thirty-one thousand Euros (831,000.- EUR), represented by eight hundred and thirty-one (831) shares of a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to one million eight hundred thousand Euros (1,800,000.EUR) by the creation and issue of additional shares.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered affective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at three thousand four hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RAVAL EUROPE S.A., avec siège social à L-3895 Foetz, Zone Industrielle, rue de l'Industrie, (R.C.S. Luxembourg B numéro 89.008), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1555 du 29 octobre 2002. L'assemblée est présidée par Maître Eyal Grumberg, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christelle Gaioni, employée privée, demeurant à F-Hayange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cynthia Malget, employée privée, demeurant à Bettembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Remplacement des 100 actions existantes d'une valeur nominale de 310,- EUR chacune par 31 actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR chacune.

2. Augmentation du capital social à concurrence de 800.000,- EUR pour le porter du montant de 31.000,- EUR à 831.000,- EUR par l'émission de 800 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3. Souscription et libération des actions nouvelles.

4. Insertion d'un capital autorisé, de sorte que le capital social pourra être porté de son montant actuel à un million huit cent mille euros (1.800.000,- EUR).

5. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée et paraphée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de remplacer les cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit cent mille euros (800.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à huit cent trente et un mille euros (831.000,- EUR) par l'émission de huit cents (800) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, les huit cents (800) actions nouvelles ont été souscrites par l'actionnaire majoritaire la société de droit néerlandais HOLENDER VENTURES B.V., avec siège social à NL-1011 Amsterdam, MN, Rapenburgerstraat, 204, (Pays-Bas).

Les huit cents (800) actions nouvelles ont été libérées en numéraire en raison de 25%, de sorte que la somme de deux cent mille euros (200.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société RAVAL EUROPE S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'insérer un capital autorisé, de sorte que le capital social pourra être porté de son montant actuel à un million huit cent mille euros (1.800.000,- EUR).

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à huit cent trente et un mille Euros (831.000,- EUR), divisé en huit cent trente et une (831) actions de mille Euros(1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à un million huit cent mille Euros (1.800.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en numéraire, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue, cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à trois mille quatre cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: E. Grumberg, C. Gaioni, C. Malget, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2002, vol. 520, fol. 1, case 2. – Reçu 8.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 20 décembre 2002.

J. Seckler.

(93159/231/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

TEL UP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 74.451.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(93236/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

DIEKIRCH INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 72.699.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(93239/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

BELL'AMBIENTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Grevenmacher.

R. C. Luxembourg B 63.162.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(93240/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

SCHAUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale.
R. C. Diekirch B 5.457.

EXTRAIT

Suite à une cession d'actions dûment approuvée par les actionnaires et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 50.000,- Euros, représenté par 100 actions, entièrement souscrites et libérées, se répartit comme suit:

Monsieur Claude Schaus, cinquante et une actions.....	51
Monsieur Paul Schaus, quarante-neuf actions	49
Total: cent actions	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 10 octobre 2002.

SCHAUS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 94, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(94523/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2002.

LAUCALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9557 Wiltz, 6, rue Michel Rodange.
R. C. Diekirch B 4.171.

Assemblée générale du 17 décembre 2002 de la société

Tous les actionnaires de la société prémentionnée se déclarant valablement convoqués et avoir connaissance de l'ordre du jour prennent à l'unanimité la résolution suivante:

«Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué sont renouvelés pour une durée de six ans de sorte que le conseil d'administration se compose comme suit:

a) Monsieur Freddy Van De Velde, industriel, demeurant à L-9557 Wiltz, 6, rue Michel Rodange, administrateur-délégué,

b) Madame Martine Hollebecq, sans état, épouse de Monsieur Freddy Van De Velde, demeurant à L-9557 Wiltz, 6, rue Michel Rodange, administrateur,

c) Monsieur Armand Van De Velde, rentier, demeurant à L-9557 Wiltz, 6, rue Michel Rodange.»

Fait en trois exemplaires à Wiltz, le 17 décembre 2002.

Signatures.

Enregistré à Clervaux, le 20 décembre 2002, vol. 211, fol. 67, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Kler.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 20 décembre 2002.

M. Weinandy.

(94528/238/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2002.

**AB COMPUTERS LUXEMBOURG, Société Anonyme,
(anc. EUROPEAN CONSULTANCY COMPANY S.A.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.057.

1. Démission de:

* Madame Elisabeth Vulfs-Desmidt en tant qu'administrateur,

* Monsieur Elie Vulfs en tant qu'administrateur,

* Madame Shoshana Yahrosh en tant que commissaire aux comptes.

2. Nomination de:

* Monsieur Abir Vlodaver, demeurant à Beersel/Belgique, comme nouvel administrateur;

* Madame Raquel Chehaibar, demeurant à Bruxelles/Belgique, comme nouveau commissaire aux comptes.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93294/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

CBS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 54.839.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(93308/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

CBS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 54.839.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(93309/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

SYSTEMES TECHNOLOGIQUES INDUSTRIELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.640.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(93241/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

MONTROSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 59.048.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(93242/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

WINCH VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 83.615.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(93243/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

LUXAQUA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.694.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(93244/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

SAFILO CAPITAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the eleventh day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. SAFILO S.p.A., a limited liability company (società per azioni) incorporated and organized under the laws of Italy, having its registered office at Settima Strada 15, Padova, represented by Me Nina Togouna, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Padova, on 11th December 2002, and

2. SAFILO INTERNATIONAL B.V., a public limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Naritaweg 165, Telestone 8, Amsterdam, represented by Me Nina Togouna, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Padova, on 11th December 2002,

The said power of attorney, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, acting in their respective capacities and represented as stated above, have requested the officiating notary to enact the following articles of association (the «Articles») of a company which they declare to establish as follows:

Name - Registered office - Duration - Objects**Art. 1. Name**

There exists a société anonyme (public limited company) under the name of SAFILO CAPITAL INTERNATIONAL S.A. (the «Company») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law») as well as by these Articles.

Art. 2. Registered Office

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the «General Meeting of Shareholders») deliberating in accordance with the applicable provisions providing for amendments to the Articles. The address of the registered office may be transferred within the town limits of Luxembourg-City by simple resolution of the board of directors of the Company (the «Board of Directors»).

2.2 The Board of Directors shall have the right to set up offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, both within and outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 If extraordinary events, including those of a political, economic or social nature, impair, or are likely to impair, normal activity or communication at or with the registered office the registered office may be temporarily transferred abroad until circumstances return to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company and it shall remain a Luxembourg company. A declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration

The Company is established for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting of Shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 20 below.

Art. 4. Objects

4.1 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, loan notes and other debentures and grant any financial support, advances or loans to any of its affiliates, its shareholders or any affiliates of its shareholders or other companies belonging to the same group of companies, grant pledges, security interests or other guarantees (as the case may be) in respect of its own obligations or those of its affiliates, shareholders, affiliates of its shareholders or other companies belonging to the same group of companies.

4.2 The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

Share Capital - Shares

Art. 5. Share capital

5.1 The Company's subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro), represented by 3,100 (three thousand one hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.

5.2 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders deliberating in accordance with the applicable provisions providing for amendments to the Articles.

Art. 6. Shares

6.1 The shares of the Company shall be in registered form.

6.2 A register of shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by shareholders. Title to the ownership of shares will be established by inscription in the shareholders' register.

6.3 Share certificates will be prepared from the shareholders' register and signed by any two Directors of the Company.

6.4 The Company will recognise only one holder of each share. Where a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until only one person has been appointed as the sole owner of that share vis-à-vis the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) and between a pledgor and a pledgee.

6.5 Unpaid amounts, if any, on issued shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided that calls are made for the same proportionate outstanding amounts of all shares at the same time. Where the unpaid amount of the share has been called and remains unpaid, interest shall accrue on the unpaid amount in favour of the Company at the rate of ten per cent per year from the date when payment was due.

6.6 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Management - Supervision

Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors

7.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three Directors, who may or may not be shareholders of the Company, appointed by a General Meeting of Shareholders (collectively the «Directors», and individually each a «Director»). Each Director so appointed shall be nominated by the General Meeting of Shareholders as either an A Director or a B Director. Directors may not be appointed for a term of more than six years, although they may be re-appointed at the end of any term by a General Meeting of Shareholders so that their aggregate term may exceed six years. The Directors may be dismissed at any time by a General Meeting of Shareholders at its sole discretion.

7.2 In the event of a vacancy on the Board of Directors arising from death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by a majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors

8.1 The Board of Directors shall elect from among its members a Chairman. The Chairman will preside at all General Meetings of Shareholders unless he is absent where the General Meeting of Shareholders will appoint another Director as chairman of the meeting by vote of the majority of Shareholders in number present in person or by proxy at the meeting. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors unless he is absent where the members of the Board of Directors will appoint another Director as chairman of the meeting by majority vote.

8.2 The Board of Directors may appoint a Secretary, who may or may not be a Director, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors, and the minutes of the General Meetings of the Shareholders of the Company.

8.3 Meetings of the Board of Directors may be convened by any member of the Board of Directors. Each Director shall be given at least two days' written notice of the date, place and time of a meeting of the Board of Directors unless:

- (i) there is a matter of urgency and the relevant urgent matter is detailed in the convening notice;
- (ii) the requirement to give notice is waived in writing by each Director who is not present at the meeting;
- (iii) each Director is present or duly represented at the meeting; or
- (iv) the time and place of the meeting has previously been adopted by resolution of the Board of Directors.

8.4 A Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing (by letter, facsimile, telegram or telex) another director as his proxy. A Director may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Directors, although at least two directors must be present at any meeting of the Board of Directors.

8.5 A Director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by any other similar means of communication so long as all the persons taking part in the meeting are able to hear and speak to each other. Participation in a meeting in this way is equivalent to participation in person.

8.6 The Board of Directors can only deliberate and take decisions if the majority of the Directors are present or represented. Resolutions are passed by majority vote of the Directors present or represented.

8.7 By way of derogation to article 8.6 above, the following matters, considered as extraordinary matters, shall only be passed in the presence of and with the assenting votes of two Directors, always including necessarily a B Director:

- a) the preparation and issue of the report to the annual General Meeting of the Shareholders;
- b) the formation of any subsidiary, branch, entity or other division as well as the entering into any joint ventures or alliances or other similar arrangements, including with new partners, either directly or through any subsidiary, branches,

entities or divisions, including the material terms thereof and any capital contribution thereto, including capital contributions to any existing subsidiary, branches, entities or divisions;

c) the advance, by the Company and/or any subsidiary thereof, of any loan and the granting of any guarantee to, for the benefit or on behalf of, third parties other than advanced payment, guarantees related to the ordinary course of business of the Company;

the entering into, by the Company and/or any subsidiary thereof, of any medium and/or long term loan agreements, as well as any mortgage or other asset-backed loans or lease agreements;

d) the entering into any agreement or undertaking of any kind whatsoever, which implies a material change in the business of the Company and/or any subsidiary thereof;

e) generally, the entering into by the Company of any single contract or other single commitment involving a financial commitment of more than EUR 10,000 (ten thousand euro);

f) any change in the capital structure or borrowing of the Company;

g) the delegation by the Directors of the Company of any of their powers to a committee;

h) the instigation or settlement of any litigation or arbitration proceedings by the Company; and

i) the entering into by the Company of any contract or arrangement outside the ordinary course of trading or otherwise than at arm's length.

8.8 A resolution signed by all the Directors (with signatures either on a single document or in counterparts) shall be valid and binding in the same manner as if the resolution was passed at a meeting of the Board of Directors. The signatures to a resolution may be evidenced by a faxed signature.

8.9 A Director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter arising before the Board of Directors shall inform the Board of Directors and this declaration shall be recorded in the minutes of the meeting. The Director may not take part or vote at the relevant part of the meeting of the Board of Directors. At the following General Meeting of Shareholders, before votes are taken on any other matter, the shareholders shall be informed of and shall ratify resolutions of the Board of Directors where a Director had a personal interest or conflict of interest.

8.10 Where a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest of one or more Directors, resolutions may be passed by a majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

8.11 No contract or other transaction between the Company and a third party shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such third party. Any Director who is a director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors

9.1 The minutes of meetings of the Board of Directors shall be signed by any two Directors and filed in the relevant register together with any proxies.

9.2 If copies or extracts of the minutes are to be produced for use in judicial proceedings or otherwise, these copies or extracts shall be signed by any two Directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the interests of the Company. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers

11.1 The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of the Directors. The Board of Directors may grant specific or general powers to one or several agents for a defined period of time on terms and conditions of engagement to be determined from time to time by the Board of Directors. The Board of Directors may appoint proxies for specific transactions or matters. The Board of Directors may revoke these appointments and delegations of powers at any time.

11.2 The Board of Directors may entrust the daily management of the Company's business to one or more Directors, who will be called managing directors. The delegation of the daily management of the Company to a Director must be authorised in advance by the General Meeting of Shareholders.

11.3 The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of any two Directors or the sole or joint signature of any persons specifically empowered pursuant to Article 11.1 hereof.

Art. 12. Indemnification

The Company may indemnify, pay, protect and hold harmless any Director from and against any liabilities, claims, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgements, suits, proceedings, costs, expenses and disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of attorneys, defence, appeal and settlement of any and all suits, actions or proceedings instituted or threatened against a Director) and all costs of investigation in connection therewith which may be suffered by, imposed on, incurred by, or asserted against a Director in any way relating to or arising out of or alleged to relate to or arise out of, any action or inaction on the part of a Director by reason of the fact that he is or has been a director of the Company; provided that any Director shall be liable, responsible and accountable for and shall indemnify, pay, protect and hold harmless the Company from and against, and the Company shall not be liable to a Director for, any portion of such liabilities, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgements, suits, proceedings, costs, expenses or disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of attorneys, defence, appeal, and settlement of any and

all suits, action or proceedings instituted or threatened against the Company) and all costs of investigation in connection therewith asserted against the Company which result directly or indirectly from a Director's fraud, gross negligence or wilful misconduct or from a criminal offence committed by a Director.

Art. 13. Supervision

13.1 The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors, appointed by the General Meeting of Shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, which shall not exceed six years.

13.2 The auditor(s) may be re-elected by the General Meeting of Shareholders so that the aggregate term in office may exceed six years and the auditors may be removed at any time by the General Meeting of Shareholders.

General Meetings of Shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders

14.1 A properly constituted General Meeting of Shareholders represents the entire body of shareholders and has the powers conferred upon it by law.

In addition to the powers conferred upon it by law, the General Meeting of Shareholders may approve or ratify any transaction or document in respect of which one or several Directors have a personal interest contrary to that of the Company.

Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings

15.1 The Annual General Meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting within six months after the close of the financial year, the second Tuesday of May at 10.00 a.m.

15.2 Other General Meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 16. Proceedings-Vote

16.1 The Board of Directors, or if exceptional circumstances require any two Directors acting jointly, may call a General Meeting of Shareholders.

The Board of Directors shall call a General Meeting of Shareholders if shareholders representing one fifth of the subscribed share capital so request. The requesting shareholders must state in writing the agenda of the meeting.

16.2 A notice convening a General Meeting of Shareholders must set out the agenda for the meeting and be distributed to shareholders by registered mail and at least 8 days' notice of the meeting must be given.

If all shareholders are present in person or by proxy at the General Meeting of Shareholders and if they state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the General Meeting of Shareholders may be held without prior notice.

16.3 Any shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing (by letter, facsimile, telegram or telex) as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting of Shareholders.

16.4 Each share entitles its shareholder to one vote.

16.5 Except as otherwise required by law, resolutions at a duly convened General Meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of the votes cast by shareholders present in person or by proxy and voting, and there are no quorum requirements for such General Meeting of Shareholders.

16.6 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting of Shareholders shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.

The minutes of the General Meeting of Shareholders will be signed by the members of the Meeting's Board and by any shareholder who wishes to do so.

If copies or extracts of resolutions of the General Meeting of Shareholders have to be certified for use in judicial proceedings or otherwise they shall be signed by any two Directors.

Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 17. Financial Year

The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 18. Annual Accounts

18.1 Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by law.

18.2 At least one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with the report of the Board of Directors and such other documents as may be required by law to the statutory auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 At least a fortnight before the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the Board of Directors' report, the auditors' report and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by Shareholders during usual business hours.

Art. 19. Distribution of Profits

19.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

19.2 Every year five per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

19.3 The net profit (if any) shall be at the disposal of the General Meeting of Shareholders.

19.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

19.5 Interim dividends may be paid by the Board of Directors within the conditions provided for by the Law.

19.6 The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as described in article 22 below.

Art. 21. Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the General Meeting of Shareholders deciding such liquidation. Such General Meeting of Shareholders shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s). If the General Meeting of Shareholders fails to nominate one or several liquidators, the Directors shall be the liquidators of the Company.

Art. 22. Amendments

These Articles may be amended, from time to time, by a General Meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

General provision

Art. 23. Reference to Legal Provisions

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Law.

Transitory provisions

By way of derogation to article 17 of the present Articles, the Company's first accounting year is to run from the date of this deed to 31st December 2003.

Subscription and payment

The Articles of Association of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe the 3,100 shares representing the total share capital as follows:

SAFILO S.p.A. subscribes to:	3,099 shares
SAFILO INTERNATIONAL B.V. subscribes to:	1 share
Total:	3,100 shares

All these shares have been paid up in cash to the extent of 25% (twenty-five per cent), and therefore the amount of EUR 7,750.- (seven thousand seven hundred and fifty euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at two thousand euros (€ 2,000.-).

Extraordinary general meeting of shareholders

The above named parties, representing the entirety of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting of Shareholders and having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and that of the statutory auditor at one.

2. The following persons are appointed as A Directors:

- Mr Tim Van Dijk, company director, residing at 5, rue Jean Schaack in L-2563 Luxembourg,

- Mr Luc de Vet, company director, residing at 2, Um Haff in L-1898 Luxembourg;

3. The following person is appointed as B Director:

- Mr Roberto Vedovotto, company manager, residing at 74, Riviera Paleocapa, in I-35100 Padova.

4. CAS SERVICES S.A., with registered office at 9, rue Schiller in L-2519 Luxembourg, is appointed as statutory auditor of the Company.

5. The Company's registered office shall be at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the persons appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le onze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. SAFILO S.p.A., une société par action de droit Italien, ayant son siège social à Settima Strada 15, Padova, Italy, représentée par M^e Nina Togouna, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Padova, le 11 décembre 2002,

2. SAFILO INTERNATIONAL B.V., une société à responsabilité de droit néerlandais, ayant son siège social à Nari-taweg 165, Telestone 8, Amsterdam, représenté par M^e Nina Togouna, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Padova, le 11 décembre 2002.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant en leurs qualités respectives et représentées tel que mentionné ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer:

Dénomination - Siège Social - Durée - Objet Social

Art. 1^{er}. Dénomination

Il existe par les présentes une société anonyme de droit luxembourgeois prenant la dénomination SAFILO CAPITAL INTERNATIONAL S.A. (la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise par l'Assemblée Générale des Actionnaires (l'«Assemblée Générale des Actionnaires») statuant comme en matière de modification des Statuts. L'adresse du siège social peut être transférée dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).

2.2 Le Conseil d'Administration a le droit d'établir des bureaux, centres administratifs et agences en tout lieu jugé utile, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Si des événements extraordinaires, notamment d'ordre politique, économique ou social, compromettent ou sont susceptibles de compromettre l'activité normale ou la communication avec le siège social, le siège social pourra temporairement être transféré à l'étranger jusqu'à ce que les circonstances se normalisent. Un tel transfert n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société et celle-ci demeurera une société luxembourgeoise. Une déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des parties tierces par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire dans ces circonstances.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social

4.1 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de titres de créances et autres instruments financiers et accorder tout soutien, titres, prêts, gages, avances ou autres garanties à un quelconque de ses affiliés, ses actionnaires ou affiliés de ses actionnaires ou autres sociétés appartenant au même groupe de sociétés, constituer des gages, sûretés ou autres garanties (le cas échéant) dans le respect de ses propres obligations et de celles de ses affiliés, actionnaire, affiliés de ses actionnaires ou autres sociétés appartenant au même groupe de sociétés.

4.2 La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Capital Social - Actions

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

5.2 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions

6.1 Les actions de la Société sont dans la forme nominative.

6.2 Un registre des actionnaires est tenu au siège social, où il est à la disposition des actionnaires pour inspection. Le titre de propriété des actions est établi par une inscription dans le registre des actionnaires.

6.3 Des certificats d'actions sont préparés sur base du registre des actionnaires et signés par deux quelconques des Administrateurs de la Société.

6.4 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique à l'égard de la Société. La même règle est applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier-gagiste et son débiteur.

6.5 Les montants non libérés, s'il y a lieu, des actions souscrites peuvent être appelés à tout moment et à la discrétion du Conseil d'Administration, étant entendu que des appels doivent être faits dans la même proportion des montants non libérés sur toutes les actions à ce moment. Si le montant non libéré d'une action a été appelé et demeure impayé,

des intérêts sur le montant non payé courent en faveur de la Société au taux de dix pour-cent par an à partir du moment où le paiement est dû.

6.6 La Société peut racheter ses propres actions endéans les limites prévues par la Loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. Nomination et révocation des administrateurs

7.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois Administrateurs, lesquels peuvent mais ne doivent pas être des actionnaires de la Société, nommés par une Assemblée Générale des Actionnaires (collectivement «les Administrateurs» et individuellement «l'Administrateur»). Chaque Administrateur ainsi nommé sera nommé par le Conseil d'Administration en tant qu'administrateur A ou administrateur B. Les Administrateurs ne peuvent être nommés pour une durée dépassant six ans, étant entendu toutefois qu'ils peuvent être réélus au terme de leur mandat par une Assemblée Générale des Actionnaires, de sorte que la durée de leur mandat ainsi renouvelée peut excéder six ans. Les Administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par une Assemblée Générale des Actionnaires agissant de manière discrétionnaire.

7.2 En cas de vacance d'un poste au sein du Conseil d'Administration résultant d'un décès, d'une démission ou autrement, les Administrateurs restant peuvent se réunir et nommer par vote majoritaire un administrateur en vue de pourvoir au remplacement de ce poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration

8.1 Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président. Le Président présidera à toute Assemblée Générale des Actionnaires, sauf s'il est absent, auquel cas l'Assemblée Générale des Actionnaires nommera un autre Administrateur pour assumer la présidence de l'Assemblée, par un vote à la majorité des actionnaires présents en personne ou par mandataire à cette Assemblée. Le Président présidera à toute réunion du Conseil d'Administration, sauf s'il est absent, auquel cas les membres du Conseil d'Administration nommeront un autre Administrateur qui assumera la présidence de cette réunion, par vote majoritaire.

8.2 Le Conseil d'Administration peut nommer un Secrétaire, qui peut mais ne doit pas être un Administrateur, lequel sera en charge de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

8.3 Des réunions du Conseil d'Administration peuvent être convoquées par tout membre du Conseil d'Administration. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit au moins deux jours d'avance, avec indication de la date, de l'endroit et de l'heure de la réunion du Conseil d'Administration, sauf si:

- (i) il y a une affaire urgente et cette affaire urgente est détaillée dans la convocation;
- (ii) chaque Administrateur qui n'est pas présent à la réunion renonce par écrit à l'obligation de convocation;
- (iii) chaque Administrateur est présent ou dûment représenté à la réunion; ou
- (iv) les heure et lieu de la réunion ont précédemment été fixés par résolution du Conseil d'Administration.

8.4 Un Administrateur peut se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en nommant par écrit (par lettre, télécopie, télégramme ou télex) un autre Administrateur en tant que son mandataire. Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil d'Administration, pourvu qu'au moins deux Administrateurs soient présents à la réunion du Conseil d'Administration.

8.5 Un Administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes participant à la réunion de communiquer mutuellement. Une telle participation à une réunion est équivalente à une participation en personne.

8.6 Le Conseil d'Administration peut seulement délibérer et prendre des décisions si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée. Les résolutions sont prises par vote majoritaire des Administrateurs présents ou représentés.

8.7 Par dérogation à l'article 8.6. ci-dessus, les matières suivantes, considérées comme des matières extraordinaires, seront de la seule compétence du conseil d'administration et ne seront passées qu'en la présence et avec les votes favorables de deux Administrateurs, toujours incluant nécessairement un Administrateur B:

- a) la préparation et émission du rapport de gestion annexe à l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la société;
- b) la constitution de toute filiale, succursale, entité ou autre division ainsi que l'entrée dans toute exploitation conjointe ou alliances ou autres arrangements similaires, en ce compris des apports avec de nouveaux partenaires, soit directement soit par l'intermédiaire d'une filiale, succursale, entité ou divisions, en ce compris ses termes essentiels et toute apport de capital, en ce compris apports de capital à toute filiale, succursale, entité ou division;
- c) l'avance, par la société et/ou toute Filiale, d'un quelconque prêt et le confèremet d'une quelconque garantie à, pour le bénéfice ou pour le compte de, tiers autres que des paiements anticipés ou garanties ayant trait aux activités ordinaires de la société;
- d) l'entrée, par la société et/ou une quelconque filiale, dans tout contrat de prêt à long ou à court terme, ainsi que tout nantissement ou autres prêts ou contrats de leasing;
- e) l'entrée dans tout contrat ou engagement de toute sorte de manière quelconque, qui implique un changement substantiel des activités de la société et/ou de toute Filiale;
- f) généralement, l'entrée par la société dans tout contrat ou autre engagement impliquant un engagement financier de plus de EUR 10.000 (dix mille euro);
- g) toute modification de la structure du capital social ou des emprunts de la société;
- h) la délégation par les Administrateurs de la société de l'un quelconque de leurs pouvoirs à un comité;
- i) l'initiative ou le règlement de tout conflit ou procédure d'arbitrage par la société; et
- j) l'entrée par la société dans tout contrat ou arrangement sortant du cadre des affaires courantes ou sous des termes différents que ceux qui seraient stipulés entre des sociétés non-liées.

8.8 Les résolutions signées par tous les Administrateurs seront valables et obligatoires de la même manière que si passées à une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur de multiples copies d'une même résolution et prouvées par lettre ou par télécopie.

8.9 Un Administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la société dans une matière soumise à l'approbation du conseil d'administration sera obligé d'en informer le conseil d'administration et d'avoir sa déclaration enregistrée au procès-verbal de la réunion.

8.10 Dans le cas où un quorum du conseil d'administration ne peut être atteint en conséquence d'un conflit d'intérêts, les résolutions passées par la majorité requise des autres membres du conseil d'administration présents ou représentés à une telle réunion et votant seront considérées comme adoptées avec le quorum requis.

8.11 Aucun contrat ou autre transaction entre la société et toute autre société, firme ou autre entité ne sera affecté ou invalidé par le fait que un ou plusieurs Administrateurs ou représentants de la société ait un intérêt personnel dans, ou soit un administrateur, associé, représentant ou employé de telle autre société, firme ou entité. Tout Administrateur qui est administrateur ou représentant ou employé d'une société, firme ou autre entité avec laquelle la société va contracter ou autrement s'engager dans des relations d'affaires ne sera pas, simplement en raison d'un simple lien avec cette autre société, firme ou entité, interdit de considérer et de voter ou d'agir quant à des matières reliées à ce contrat ou autres affaires.

8.9 Si un Administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une affaire soumise au Conseil d'Administration, il en informe le Conseil d'Administration et cette déclaration sera actée dans le procès-verbal de la réunion. Cet Administrateur ne peut participer à la délibération ou au vote en ce qui concerne cette partie de la réunion du Conseil d'Administration. A la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, et avant que ne soient pris des votes sur d'autres affaires, les actionnaires seront informés de ce que, et ratifieront les résolutions du Conseil d'Administration pour lesquelles un Administrateur avait un intérêt personnel ou un conflit d'intérêt.

8.10 Au cas où un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint du fait d'un conflit d'intérêt dans le chef d'un ou de plusieurs Administrateurs, des résolutions peuvent être prises par la majorité des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à une telle réunion.

8.11 Aucun contrat ou aucune autre affaire entre la Société et une partie tierce ne sera affectée ou invalidée par le seul fait qu'un quelconque ou plusieurs des Administrateurs ou agents de la Société ont un intérêt personnel dans cette partie tierce, ou par le fait qu'ils soient des administrateurs, associés, agents ou employés de cette partie tierce. Tout Administrateur qui est administrateur ou agent ou employé d'une autre société, entreprise ou autre entité, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en affaire, n'est pas, du simple fait de son appartenance à cette autre société, entreprise ou autre entité, empêché d'émettre son avis, de voter ou d'agir d'une quelconque manière en ce qui concerne ce contrat ou autre affaire.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration

9.1 Les procès-verbaux de réunions du Conseil d'Administration sont signés par deux quelconques des Administrateurs et consignés dans le registre afférent ensemble avec les procurations éventuelles.

9.2 Si des copies ou extraits de ces procès-verbaux doivent être produits en justice ou autrement, ces copies ou extraits sont signés par deux quelconques des Administrateurs.

Art. 10. Pouvoir du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de pouvoir

11.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs Administrateurs. Le Conseil d'Administration peut donner des pouvoirs spécifiques ou généraux à un ou plusieurs agents pour une période définie et suivant des conditions d'engagement à déterminer par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer des mandataires pour des transactions ou affaires spécifiques. Le Conseil d'Administration peut révoquer ces mandats et délégations à tout moment.

11.2 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs, qui seront alors appelés administrateurs-délégués. La délégation de la gestion journalière de la Société à un Administrateur doit être autorisée préalablement par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

11.3 La Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux quelconques de ses Administrateurs ou par la seule signature ou la signature conjointe de toutes personnes ayant spécifiquement le pouvoir de le faire en vertu de l'Article 11.1 ci-dessus.

Art. 12. Indemnisation

La Société peut indemniser, payer à, protéger et tenir quitte et indemne tout Administrateur pour toutes responsabilités, revendications, obligations, pertes, dommages et intérêts, pénalités, actions, jugements, actions en justice, procédures, frais, dépenses et débours de toutes sortes (y compris, sans limitation, tous frais et dépenses raisonnables en relation avec des avocats, défenses, appels et transactions concernant toutes actions en justice ou procédures commencées ou menaçant d'être commencées contre un Administrateur) et pour tous frais d'investigation en relation avec ce qui précède, lesquels sont susceptibles d'être subis par, imposés à ou invoqués contre un Administrateur d'une quelconque manière en relation avec toute action ou inaction de la part d'un Administrateur en raison du fait qu'il est ou a été un Administrateur de la Société; cependant, tout Administrateur sera tenu et responsable pour, et indemnifiera, payera à, protégera et tiendra quitte et indemne la Société contre, et la Société ne sera pas responsable à l'égard d'un Administrateur pour, toutes portions de telles responsabilités, obligations, pertes, dommages et intérêts, pénalités, actions, jugements, actions en justice, procédures, frais, dépenses ou débours de toutes sortes (y compris, sans limitation,

tous frais et dépenses raisonnables en relation avec des avocats, défenses, appels et transactions concernant toutes actions en justice ou procédures commencées ou menaçant d'être commencées contre la Société) et de tous frais d'investigation en relation avec ce qui précède, contre la Société, qui résulteraient directement ou indirectement de la fraude, de la négligence grave, du dol ou d'une infraction pénale commise par un Administrateur.

Art. 13. Surveillance

13.1 La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui fixera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat, laquelle n'excédera pas six ans.

13.2 Le ou les commissaires aux comptes peuvent être réélus par l'Assemblée Générale des Actionnaires, de sorte que la durée globale de leur mandat peut excéder six années et le ou les commissaires aux comptes peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires

14.1 Une Assemblée Générale des Actionnaires dûment constituée représente l'intégralité des actionnaires et a les pouvoirs lui confiés par la Loi.

14.2 Au-delà des pouvoirs lui conférés par la Loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut approuver ou ratifier toute transaction ou tout document par rapport auquel un ou plusieurs Administrateurs ont un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Art. 15. Assemblée générale des actionnaires annuelle - autres assemblées générales

15.1 L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se tient au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social ainsi qu'il sera indiqué dans la convocation, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice, le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures.

15.2 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent être tenues en tel endroit et à telle heure qui sont déterminés dans la convocation.

Art. 16. Procédure - vote

16.1 Le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, deux quelconques des Administrateurs agissant ensemble peuvent convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration doit convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires, si des actionnaires représentant un cinquième du capital social souscrit le requièrent. Les actionnaires requérants doivent indiquer par écrit quel doit être l'ordre du jour de cette assemblée.

16.2 Toute convocation d'une Assemblée Générale des Actionnaires doit indiquer l'ordre du jour de l'assemblée. Toute convocation doit être envoyée aux actionnaires par lettre recommandée et un délai de convocation d'au moins huit jours doit être donné.

Si tous les actionnaires sont présents en personne ou par mandataire à l'Assemblée Générale des Actionnaires et s'ils déclarent qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

16.3 Tout actionnaire peut agir à toute Assemblée Générale en mandatant par écrit (par lettre, télécopie, télégramme ou télex) toute autre personne qui ne doit pas être nécessairement un actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies en vue de la participation à une Assemblée Générale des Actionnaires.

16.4 Chaque action donne le droit à son propriétaire d'émettre un vote.

16.5 Sauf stipulations contraires de la Loi, des résolutions prises à l'occasion d'une Assemblée Générale des Actionnaires dûment convoquée sont prises par simple majorité des actions présentes en personne ou par procuration et votantes, sans condition de quorum.

16.6 Avant de commencer toute délibération, le président de l'Assemblée Générale des Actionnaires nommera un secrétaire et les actionnaires nommeront un scrutateur. Le Président, le secrétaire et le scrutateur formeront le bureau de l'assemblée.

Les procès-verbaux des Assemblées Générales des Actionnaires seront signés par les membres du bureau de l'assemblée et par tout actionnaire qui en exprime le désir.

Si des copies ou extraits de résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires doivent être certifiés en vue de leur usage en justice ou autrement, ils doivent être signés par deux quelconques des Administrateurs.

Année Sociale - Comptes Annuels - Distribution des bénéfices

Art. 17. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Comptes annuels

18.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la loi.

18.2 Au moins un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra le bilan et le compte de pertes et profits ensemble avec le rapport du Conseil d'Administration et tout autre document qui serait requis par la loi au commissaire aux comptes qui rédigera son rapport à la suite.

18.3 Au moins quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes et tout autre document qui serait requis par la loi seront déposés au siège social de la Société, où ces documents seront à la disposition des actionnaires pour inspection pendant les heures de bureau habituelles.

Art. 19. Distribution des bénéfices

19.1 Le solde créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses générales, des charges, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration, représente le bénéfice net.

19.2 Chaque année, cinq pour-cent du bénéfice net sont réservés en vue de constituer la réserve légale. Cette mise en réserve cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint dix pour-cent du capital social souscrit.

19.3 Le bénéfice net, s'il y a lieu, est à la disposition de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

19.4 Les dividendes, s'ils sont payables, sont distribués au moment et à l'endroit fixés par le Conseil d'Administration endéans les limites de la décision de l'Assemblée Générale.

19.5 Des dividendes intérimaires peuvent être payés par le Conseil d'Administration dans les conditions déterminées par la Loi.

19.6 L'Assemblée Générale peut décider d'affecter les bénéfices et réserves distribuables au remboursement du capital sans réduction du capital social.

Dissolution - Liquidation**Art. 20. Dissolution**

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 21. Liquidation

En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale des Actionnaires, détermine la méthode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs. Si l'Assemblée Générale des Actionnaires ne nomme pas un ou plusieurs liquidateurs, les Administrateurs seront les liquidateurs de la Société.

Art. 22. Modifications

Les statuts peuvent être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires, à condition de respecter les quorum de présence et de majorité prévus par la Loi.

Dispositions générales**Art. 23. Référence à la loi**

Tous points non régis par les présents Statuts seront déterminés en vertu des dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 17 des présents Statuts, le premier exercice social de la Société commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été établis, les parties comparantes déclarent par les présentes souscrire les 3.100 actions représentant la totalité du capital social comme suit:

SAFILO S.p.A. souscrit à:	3.099 actions
SAFILO INTERNATIONAL B.V. souscrit à:	1 action
Total:	3.100 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 25% (vingt-cinq pour cent), de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le notaire instrumentaire certifie et confirme que les conditions requises par l'article 26 de la Loi sont remplies.

Le montant des frais et dépenses mis à la charge de la Société en raison de sa constitution, s'élève à approximativement deux mille euros (€ 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les parties comparantes prénommées, représentant l'entière du capital souscrit, se considérant dûment convoquées, ont alors procédé à une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires et, après avoir déclaré que celle-ci est dûment constituée, elles ont pris les résolutions suivantes par vote unanime:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un.

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs A:

- M. Tim Van Dick, directeur de sociétés, résidant 5, rue Jean Schaack à L-2563 Luxembourg;

- M. Luc de Vet, directeur de sociétés, résidant 2, Um Haff à L-1898 Luxembourg.

3. La personne suivante sera nommée administrateur B:

- M. Roberto Vedovotto, gérant de sociétés, demeurant à 74, Riviera Paleocapa, I-35100 Padova

4. CAS SERVICES S.A., avec siège social au 9, rue Schiller à L-2519 Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes de la Société.

5. L'adresse du siège social de la Société est établie au 9, rue Schiller, à L-2519 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des parties comparantes prénommées, le présent acte est dressé en anglais suivi par une traduction en français. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et au cas où il y aurait des divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Togouna, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 39, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

J. Elvinger.

(93207/211/625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

TPA LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 45.544.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 49, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(93247/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

F.C.P.E. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 43, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 77.896.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 6, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(93248/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

HERMANN & VALENTINY ET ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 19, Wisswee.

R. C. Luxembourg B 58.059.

Le bilan au 31 décembre 2001 (rectifié), enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 6, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(93249/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

R.I.I. S.A. REALISATION IMMOBILIERE INDUSTRIELLE, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 64.003.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 6, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(93250/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

AGRISOL MAINTENANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 68.607.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 6, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(93251/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

S.I.T.T.A.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 75.055.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte de S.I.T.T.A.G. S.A.

FIDUPLAN S.A.

(93253/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

E.F. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 26.740.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 47, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(93256/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

SILEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 51.607.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 47, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(93257/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

CONSTELLATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue Dippach.
R. C. Luxembourg B 38.135.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 16 décembre 2002 à Luxembourg

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

- L'assemblée générale accepte la démission de Madame Janet Carpenter et décide de nommer Monsieur Jean-Pierre Biver en son remplacement. L'assemblée décide également de renouveler les mandats de Monsieur Marc Biver, Monsieur Pol Paquet et du commissaire aux comptes MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) pour une durée de 6 ans.

- L'assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Pierre Biver en tant qu'administrateur-délégué.

Pour réquisition

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93290/636/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

V.R.D. TONI RANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4888 Lamadelaine, 2, Op den Gehren.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le onze décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Toni Rante, entrepreneur de construction, demeurant à L-4888 Lamadelaine, 2, Op den Gehren. lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de V.R.D. TONI RANTE, S.à r.l.**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Lamadelaine. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.**Art. 3.** La société a pour objet tous travaux de terrassements, excavations, canalisations, asphaltage, transport et voirie, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), divisé en cent parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.**Art. 8.** La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par le comparant.**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.*Frais*

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à six cent vingt euros.

Gérance

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant: Monsieur Toni Rante, préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-4888 Lamadelaine, 2, Op den Gehren.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: T. Rante, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2002, vol. 884, fol. 32, case 8. – Reçu 124 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 décembre 2002.

G. d'Huart.

(93200/207/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

J.V.M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 2, rue du Bois.

R. C. Luxembourg B 30.268.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 47, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(93258/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 75.632.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 47, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(93259/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

I.B.S. COMPTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 74.307.

L'an deux mille deux, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme I.B.S. COMPTA S.A., ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 74.307 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 374 du 24 mai 2000,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 628 du 4 septembre 2000,

et dont la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1408 du 28 septembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain S. Garros, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Fabio Pezzarro, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Karp, comptable, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transformation des 1.250 actions d'une valeur nominale de 24,8 EUR en 1.240 actions d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune.

2.- Augmentation de capital à concurrence de 9.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 40.000,- EUR, par la création et l'émission de 360 actions nouvelles d'une valeur nominale de 25,- EUR, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

4.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule quatre-vingt euros (24,80 EUR), représentatives du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) en mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf mille euros (9.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quarante mille euros (40.000,- EUR), par la création et l'émission de trois cent soixante (360) actions nouvelles de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

Les trois cent soixante (360) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme EUROFORTUNE S.A., avec siège social à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Le montant de neuf mille euros (9.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société I.B.S. COMPTA S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR), divisé en mille six cents (1.600) actions, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A.S. Garros, F. Pezzarro, C. Karp, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 2002, vol. 520, fol. 99, case 6. – Reçu 90 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 20 décembre 2002.

J. Seckler.

(93160/231/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

**WEBIMMOSA.COM S.A., Société Anonyme,
(anc. REICHEL IMMOBILIER S.A.).**

Siège social: L-1713 Luxembourg, 173, rue de Hamm.
R. C. Luxembourg B 22.947.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 47, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(93260/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

INTERNATIONAL SUCCESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.878.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 47, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(93261/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

**DEXIA AM LUXEMBOURG, DEXIA ASSET MANAGEMENT OU DEXIA AM,
DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. DEXIAM LUXEMBOURG, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.647.

L'an deux mille deux, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., en abrégé DEXIAM LUXEMBOURG, avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination PILATE INVESTMENT HOLDING S.A. suivant acte notarié du 10 juillet 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 27 du 25 janvier 1992, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 23 septembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 543 du 11 novembre 1993 et

suivant acte du notaire instrumentant, en date du 1^{er} février 1999, publié au Mémorial C, Recueil numéro 302 du 29 avril 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Maldague, administrateur délégué, demeurant à B-Ceroux-Mousty,

qui désigne comme secrétaire Madame Nathalie Mazzero, employée privée, demeurant à F-Nilwange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Mireille Defawe, corporate administrative, demeurant à B-Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination abrégée de la société et modification afférente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. (dénomination abrégée: DEXIA AM LUXEMBOURG, DEXIA ASSET MANAGEMENT ou DEXIA AM). Les dénominations complète et abrégées peuvent être employées ensemble ou séparément.»

2. Modification de l'objet social et modification afférente de l'article 2 des statuts comme suit:

«La société a pour objet la gestion de fortune, la fourniture de conseils en opérations financières, ainsi que les activités complémentaires se situant dans le cadre des activités précitées, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut notamment conclure des contrats de gestion ou de conseils en investissement avec des organismes de placement collectif, et gérer des portefeuilles, à titre individualisé ou collectif, dans le cadre de mandats discrétionnaires ou autres. A ce titre, la société peut recevoir et transmettre, pour le compte des investisseurs, des ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers. La gestion s'effectuera par procuration sur des comptes ouverts au nom de clients auprès de banques uniquement, la gestion par comptes globaux ouverts au nom de la société étant exclue. La société peut prêter les services précités directement ou en sous-traitance. Les activités de la société peuvent porter sur tous instruments financiers, y compris ceux qui répondent à la définition légale de ce terme en droit luxembourgeois.

Dans le cadre du développement de ses activités, la société peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ayant un objet similaire, analogue ou connexe ou de nature à favoriser celui de la société, et en assumer la gestion, le contrôle et la mise en valeur. Dans ces mêmes limites, la société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut entre autres:

- * exercer des mandats d'administrateur dans les organismes de placement collectif et dans d'autres sociétés,
- * pratiquer des activités commerciales et de marketing visant à accroître le nombre de clients, d'actifs en gestion et/ou à proposer de nouveaux produits et services,
- * être promoteur de fonds d'investissement,
- * procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

L'énumération des activités précitées est non limitative.»

3. Ajout d'un nouvel alinéa 5 à l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le Conseil d'administration peut octroyer certains pouvoirs au Comité Exécutif du groupe DEXIA ASSET MANAGEMENT.»

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination abrégée de la société de sorte que le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Dénomination, siège, durée, 1^{er} alinéa.

Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. (dénomination abrégée: DEXIA AM LUXEMBOURG, DEXIA ASSET MANAGEMENT ou DEXIA AM). Les dénominations complètes et abrégées peuvent être employées ensemble ou séparément.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 2. Objet social.

La société a pour objet la gestion de fortune, la fourniture de conseils en opérations financières, ainsi que les activités complémentaires se situant dans le cadre des activités précitées, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut notamment conclure des contrats de gestion ou de conseils en investissement avec des organismes de placement collectif, et gérer des portefeuilles, à titre individualisé ou collectif, dans le cadre de mandats discrétionnaires ou autres. A ce titre, la société peut recevoir et transmettre, pour le compte des investisseurs, des ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers.

La gestion s'effectuera par procuration sur des comptes ouverts au nom de clients auprès de banques uniquement, la gestion par comptes globaux ouverts au nom de la société étant exclue. La société peut prester les services précités directement ou en sous-traitance.

Les activités de la société peuvent porter sur tous instruments financiers, y compris ceux qui répondent à la définition légale de ce terme en droit luxembourgeois.

Dans le cadre du développement de ses activités, la société peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ayant un objet similaire, analogue ou connexe ou de nature à favoriser celui de la société, et en assumer la gestion, le contrôle et la mise en valeur. Dans ces mêmes limites, la société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut entre autres:

- * exercer des mandats d'administrateur dans les organismes de placement collectif et dans d'autres sociétés,
- * pratiquer des activités commerciales et de marketing visant à accroître le nombre de clients, d'actifs en gestion et/ou à proposer de nouveaux produits et services,
- * être promoteur de fonds d'investissement,
- * procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

L'énumération des activités précitées est non limitative.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un nouvel alinéa 5 à l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Art. 5. 5^{ème} alinéa nouveau.

Le Conseil d'administration peut octroyer certains pouvoirs au Comité Exécutif du groupe DEXIA ASSET MANAGEMENT.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ sept cents Euros (700,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-Y. Maldague, N. Mazzero, M. Defawe, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 31, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 décembre 2002.

G. Lecuit.

(93211/220/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

**DEXIA AM LUXEMBOURG, DEXIA ASSET MANAGEMENT OU DEXIA AM,
DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 37.647.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 décembre 2003.

G. Lecuit.

(93212/220/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.